**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE** **RAPPORT N° 282**

DÉPARTEMENT BOUCHES DU RHÔNE

DGA de l'Equipement du Territoire
Direction de l'Éducation et des Collèges
Service de la Gestion et de l'Exploitation des Collèges
12356

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE**
**DU 26 JUIN 2026**
**SOUS LA PRÉSIDENCE DE MME MARTINE VASSAL**
**RAPPORTEUR(S) : Mme Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA**

**OBJET : Participation du Département au fonctionnement des installations sportives des communes et intercommunalités fréquentées par les collèges publics, année scolaire 2025/2026.**

---

La Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, dans le cadre de la délégation Collèges, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Par délibération du 24 juin 1999, le Conseil départemental s'est prononcé favorablement sur le principe de la participation du Département aux charges de fonctionnement des installations sportives municipales fréquentées par les collèges publics, dans le cadre de l'enseignement de l'éducation physique et sportive.

La contribution financière à l'utilisation des installations sportives par les collégiens est directement versée par le Département à la commune ou à l'organisme de coopération intercommunale concerné. En contrepartie, celles-ci veillent à ce que les installations mises à disposition, ainsi que leurs équipements soient maintenus en état de conformité.

Cette participation s'établit sur la base d'un barème forfaitaire d'un montant de 461 € par classe de 6ème pour l'utilisation des piscines (demi-bassin) et de 1 420 € pour chaque classe excédant la capacité d'accueil des installations sportives propres au collège.

Le calcul du montant de la contribution du Département pour chacune des communes et organismes de coopération intercommunale est basé, par ailleurs, sur les renseignements communiqués par les services départementaux de l'éducation nationale relatifs au nombre de classes pour l'année scolaire 2025/2026 et à la capacité d'accueil des installations sportives disponibles dans chaque établissement.

Le tableau joint en annexe récapitule le montant de la contribution du Département pour chacune des communes et organismes de coopération intercommunale concernés par une mise à disposition

Accusé de réception en préfecture
013-221300015-20260626-147650-DE-1-1
Date de télétransmission : 30/06/2026
Date de réception préfecture : 30/06/2026

de piscines ou structures sportives.

Accusé de réception en préfecture
013-221300015-20260626-147650-DE-1-1
Date de télétransmission : 30/06/2026
Date de réception préfecture : 30/06/2026

Le montant total des subventions présentées dans le présent rapport s'élève à 2 956 461 €.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

La Présidente
du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône



Martine VASSAL

Accusé de réception en préfecture
013-221300015-20260626-147650-DE-1-1
Date de télétransmission : 30/06/2026
Date de réception préfecture : 30/06/2026

DÉPARTEMENT BOUCHES DU RHÔNE

**N° CP-2026-06-26-282**

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE**
**DU 26 JUIN 2026**

**RAPPORTEUR(S) : Mme Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA**

**OBJET : Participation du Département au fonctionnement des installations sportives des communes et intercommunalités fréquentées par les collèges publics, année scolaire 2025/2026.**

L'an deux mille vingt-six, le vendredi vingt six juin à onze heures quinze, la Commission permanente s'est réunie à l'Hôtel du Département, sous la présidence de Mme Martine VASSAL.

**Présent(s) :**
Mme Martine VASSAL, M. Martial ALVAREZ, Mme Agnès AMIEL, Mme Martine AMSELEM, Mme Laurence ANGELETTI, Mme Julie ARIAS, Mme Sabine BERNASCONI, M. Cyrille BLINT, Mme Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA, Mme Marie-Pierre CALLET, Mme Laure-Agnès CARADEC, Mme Corinne CHABAUD, Mme Sandrine D'ANGIO, M. Lionel DE CALA, Mme Alison DEVAUX, M. Sylvain DI GIOVANNI, Mme Judith DOSSEMONT, M. Cédric DUDIEUZERE, M. Gérard FRAU, M. Gérard GAZAY, Mme Hélène GENTE-CEAGLIO, M. Jacky GERARD, M. Patrick GHIGONETTO, Mme Magali GIORGETTI, M. Vincent GOYET, Mme Mandy GRAILLON, Mme Valérie GUARINO, M. Yannick GUERIN, M. Sébastien JIBRAYEL, Mme Nicole JOULIA, M. Anthony KREHMEIER, M. Lucien LIMOUSIN, M. Richard MALLIE, M. Arnaud MERCIER, Mme Danielle MILON, M. Yves MORAINE, Mme Véronique MIQUELLY, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Nora PREZIOSI, Mme Marine PUSTORINO, M. Didier REAULT, M. Denis ROSSI, Mme Anne RUDISUHLI, M. Thierry SANTELLI, Mme Amapola VENTRON, M. Yves VIDAL, M. Ahmed HEDDADI.

**Absent(s) :**
Mme Sophie CAMARD, Mme Nouriati DJAMBAE, Mme Samia GHALI, M. Azad KAZANDJIAN, M. Eric LE DISSES, M. Yannick OHANESSIAN.

**Donne(nt) pouvoir :**
M. Frédéric COLLART à Mme Marine PUSTORINO, Mme Audrey GARINO à Mme Magali GIORGETTI, M. Hervé GRANIER à Mme Agnès AMIEL, M. Henri PONS à M. Lionel DE CALA, Mme Josette SPORTIELLO à M. Sébastien JIBRAYEL.

Accusé de réception en préfecture
013-221300015-20260626-147650-DE-1-1
Date de télétransmission : 30/06/2026
Date de réception préfecture : 30/06/2026

DÉPARTEMENT BOUCHES DU RHÔNE

**N° CP-2026-06-26-282**

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE**
**DU 26 JUIN 2026**

**RAPPORTEUR(S) : Mme Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA**

**OBJET : Participation du Département au fonctionnement des installations sportives des communes et intercommunalités fréquentées par les collèges publics, année scolaire 2025/2026.**

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la délibération n°4 du 1er juillet 2021 donnant délégations de compétences à la Commission permanente,
La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie à l'Hôtel du Département le 26 juin 2026, le quorum étant atteint,
Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- D'approuver le montant des forfaits retenus pour le calcul de la contribution du Département allouée aux communes et organismes de coopération intercommunale (461 € par classe de 6ème pour l'utilisation des piscines (demi-bassin) et 1 420 € pour chaque classe excédant les capacités d'accueil des autres types d'installations sportives, propres au collège.).

- D'autoriser le montant de la participation financière du Département à verser à chaque commune et organisme de coopération intercommunale pour la fréquentation de leurs installations sportives par les collèges pour un montant total de 2 956 461 €, selon le détail figurant en annexe du rapport.

La dépense sera imputée au chapitre 65 du budget départemental.

Accusé de réception en préfecture
013-221300015-20260626-147650-DE-1-1
Date de télétransmission : 30/06/2026
Date de réception préfecture : 30/06/2026

Adopte à l'unanimité

Pour : 51
Mme Martine VASSAL, M. Martial ALVAREZ, Mme Agnès AMIEL, Mme Martine AMSELEM, Mme Laurence ANGELETTI, Mme Julie ARIAS, M. Cyrille BLINT, Mme Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA, Mme Marie-Pierre CALLET, Mme Laure-Agnès CARADEC, Mme Corinne CHABAUD, M. Frédéric COLLART, Mme Sandrine D'ANGIO, M. Lionel DE CALA, Mme Alison DEVAUX, M. Sylvain DI GIOVANNI, Mme Judith DOSSEMONT, M. Cédric DUDIEUZERE, M. Gérard FRAU, Mme Audrey GARINO, M. Gérard GAZAY, Mme Hélène GENTE-CEAGLIO, M. Jacky GERARD, M. Patrick GHIGONETTO, Mme Magali GIORGETTI, M. Vincent GOYET, Mme Mandy GRAILLON, M. Hervé GRANIER, Mme Valérie GUARINO, M. Yannick GUERIN, M. Sébastien JIBRAYEL, Mme Nicole JOULIA, M. Anthony KREHMEIER, M. Lucien LIMOUSIN, M. Richard MALLIE, M. Arnaud MERCIER, Mme Danielle MILON, M. Yves MORAINE, Mme Véronique MIQUELLY, M. Jean-Marc PERRIN, M. Henri PONS, Mme Nora PREZIOSI, Mme Marine PUSTORINO, M. Didier REAULT, M. Denis ROSSI, Mme Anne RUDISUHLI, M. Thierry SANTELLI, Mme Josette SPORTIELLO, Mme Amapola VENTRON, M. Yves VIDAL, M. Ahmed HEDDADI.

Ne prend pas part au vote : 1
Mme Sabine BERNASCONI.

Pour la Présidente
du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation



Nathalie CAROLLO

Accusé de réception en préfecture
013-221300015-20260626-147650-DE-1-1
Date de télétransmission : 30/06/2026
Date de réception préfecture : 30/06/2026